



PRÉFET  
DE L'ORNE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

Direction départementale des territoires

# Oh Haies !

Guichet unique  
haies de l'Orne

[www.orne.gouv.fr](http://www.orne.gouv.fr)  
[ddt-seb-bnpe@orne.gouv.fr](mailto:ddt-seb-bnpe@orne.gouv.fr)

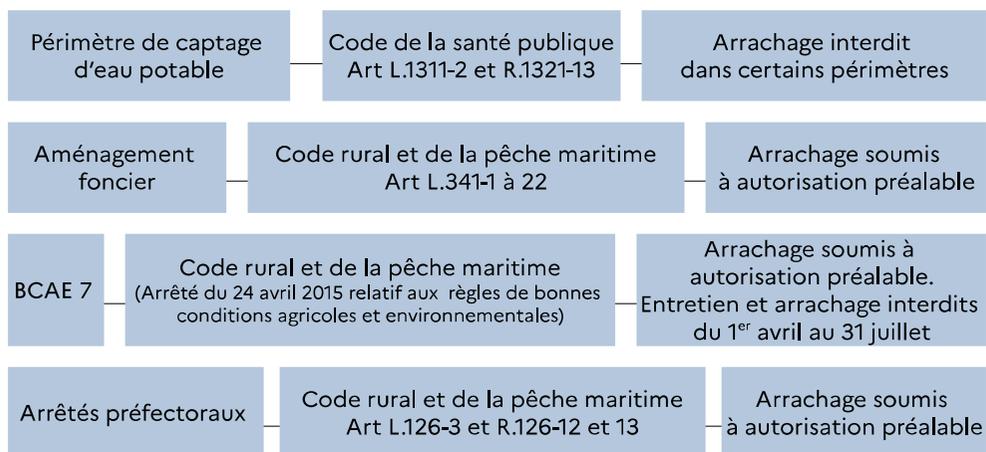
Les fonctions paysagères, climatiques, biologiques, hydrauliques et agronomiques du bocage lui donne un rôle significatif face aux défis liés au changement climatique, à l'érosion des sols et de la biodiversité.

Les enjeux de conservation des haies sur le territoire sont multiples, c'est pourquoi, les haies sont susceptibles d'être protégées au titre de nombreuses réglementations, parfois complémentaires : code de l'environnement, code de l'urbanisme, code de la santé publique, code rural, code du patrimoine, politique agricole commune...

Face à ce constat, les services de la direction départementale de l'Orne ont mis en place un guichet unique pour traiter les demandes d'arrachage ou de « déplacement » de haies. Ce guichet répond aussi aux interrogations des usagers et des collectivités quant à la réglementation en matière de haies.

# Les dispositifs réglementaires de protection des haies

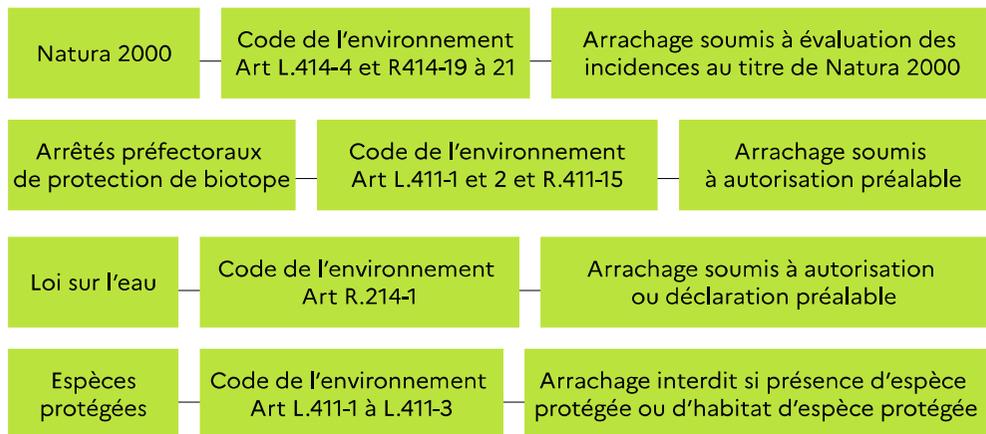
~ Protections au titre de la qualité de l'eau, de l'agriculture, de l'aménagement foncier



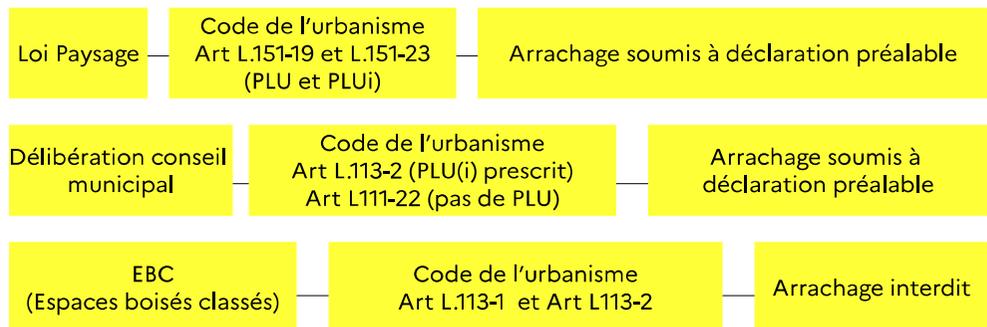
~ Protections au titre du patrimoine



~ Protections au titre de l'environnement



~ Protections au titre de l'urbanisme



## Calendrier d'entretien

Pour les exploitants agricoles bénéficiant d'aides PAC, toute intervention sur les haies est strictement interdite du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet. Il est également déconseillé aux particuliers de procéder à des coupes durant cette période qui correspond à la nidification des oiseaux. La meilleure période pour l'entretien des haies se situe entre octobre et février, tout en faisant attention aux éventuelles espèces en hibernation. Enfin, si la haie borde un cours d'eau, il existe aussi des périodes sensibles pour les espèces piscicoles.